



**SARL ACCORD IMMOBILIER**

Forme juridique au capital de 10 000 € - RCS PEPRIGNAN 484 887 955

Siège social : Av François Mitterand Résidence Dr Duclos  
66 300 THUIR

Tél : 04.68.57.10.10 - E-mail : [thuir@laforet.com](mailto:thuir@laforet.com)

N° TVA intra-communautaire : FR79484887955 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 6601 2016 000 015 241 délivrée(s) par la CCI de 66 000 PERPIGNAN– Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGC 16 rue hoche-Tour Kupka B- TSA 39 999-92919 LA DEFENSE CEDEX - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

### **Prix de vente barème à compter du 01 janvier 2018**

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

### **Honoraires sur les ventes**

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0.000€ à 100.000€	5 833 €	7 000 €
De 100.001€ à 150.000€	7 500 €	9 000 €
De 150.001€ à 200.000€	10 000 €	12 000 €
De 200.001€ à 250.000€	10 833 €	13 000 €
De 250.001€ à 300.000€	12 500 €	15 000€
De 300.001€ à 400.000€	15 000 €	18 000€
Plus de 400.000€	4,16% du montant de la transaction	5% du montant de la transaction

Ces honoraires sont à la charge du vendeur.

Cas particulier Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire ou frais
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunéré par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

**Honoraires d'estimation d'un bien** : 150.00 euros TTC

**HONORAIRES REDACTION ACTE** : 250.00 EUROS TTC



**SARL ACCORD IMMOBILIER**

Forme juridique au capital de 10 000 € - RCS PEPRIGNAN 484 887

955

Siège social : Av François Mitterrand Résidence Dr Duclos  
66 300 THUIR

Tél : 04.68.57.10.10 - E-mail : [thuir@laforet.com](mailto:thuir@laforet.com)

N° TVA intra-communautaire : FR79484887955 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier – Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 6601 2016 000 015 241 délivrée(s) par la CCI de 66 000 PERPIGNAN– Activité(s) : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : CEGC 16 rue hoche-Tour Kupka B- TSA 39 999-92919 LA DEFENSE CEDEX - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. cf votre carte professionnelle.

### Locations – Barème à compter du 01/01/2018

#### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989**

#### **Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :**

- Entremise en négociation : 50.00 € à la charge du bailleur
- Visite du locataire, constitution du dossier et rédaction du bail : 11.00 € TTC suivant le taux de TVA en vigueur, par mètre carré de surface habitable, soit 5.50 € à la charge du locataire et 5.50 € à la charge du bailleur.
- Etat des lieux : 4.50 € TTC suivant le taux de TVA en vigueur, par mètre carré de surface habitable, soit 2.25 € à la charge du locataire et 2.25 € à la charge du bailleur.
- Honoraires pour les baux d'habitation meublés : idem loi juillet 1989.

#### **Honoraires pour les autres baux :**

#### **GARAGE – PARKING – REMISE : FORFAIT 120 € TTC PAR PARTIE**

#### **Professionnels :**

10.00 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du preneur.

### **Gestion locative – Barème à compter du 01 Janvier 2018**

#### **Honoraires de gestion :**

7.5% HT du loyer annuel, soit 9.00% TTC à la charge du bailleur.

#### **Honoraires des prestations particulières :**

Le mandataire percevra en outre une rémunération pour les prestations suivantes :

- Honoraires de renouvellement de bail, Frais mise en procédure & clôture dossier : 200 € à la charge du bailleur
- Frais congés vente (par envoi) 80€ à la charge du bailleur
- Frais de congés de reprise (par envoi) : 50€ à la charge du bailleur